

LE GUIDE DE L'ASSURÉ FRANÇAIS EN ESPAGNE

Leçon N2

L'Auto



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ASSURANCE AUTO EN ESPAGNE

1. Comprendre l'essentiel d'une assurance Auto
2. Savoir déterminer la prime de l'assurance Auto et choisir les garanties.
3. Connaître les différents types de contrats.
4. Obtenir une immatriculation Espagnole
5. Notre vidéo d'animation



L'assurance Auto ?



Accidents, pannes, impacts sur le pare-brise, vol de la voiture, vols dans la voiture, incendies... votre voiture a besoin d'une assurance.

L'assurance auto a pour but de couvrir les occupants du véhicule, ainsi que la responsabilité civile du conducteur à l'encontre des autres usagers de la voie publique.

Plus qu'une simple protection, cette assurance garantit votre bien être à l'intérieur de votre véhicule.

POURQUOI ASSURER SA VOITURE EN ESPAGNE ?

Que dit la loi ?

A l'instar de la France, il est obligatoire d'assurer au minimum son véhicule « au tiers ». Vous pouvez y ajouter d'autres garanties qui couvriront le véhicule assuré.

Comment calculer la prime ?

La prime de votre assurance Auto, en Espagne, comme dans la plupart des pays, dépend de plusieurs facteurs :

- Votre âge
- Vos années de permis
- Votre voiture
- L'usage de votre voiture
- Votre lieu de résidence
- Les garanties souhaitées
- Le nombre et la fréquence des sinistres antérieurs



Le saviez vous ?

Passer son permis en Espagne est intéressant, pour des raisons financières et pratiques. En effet, les délais d'obtention sont plus courts et vous serez crédité dès le début de 8 points sur un total de 12.

Un « bonus » de 3 points existe pour les conducteurs qui ne commettent pas d'infraction.

COMMENT ASSURER SA VOITURE ?

Peut-on assurer un véhicule français ?

Il est possible d'assurer un véhicule immatriculé en France pour une période de 3 mois, si vous entamez des démarches de changement de plaques auprès de la Jefatura Provincial del trafico (équivalent de votre préfecture). Un document attestant de cette démarche vous sera remis, il sera demandé par votre assureur. Cependant, ce n'est que l'obtention des nouvelles plaques qui vous permettra d'assurer définitivement votre véhicule.

Quelles formalités pour s'assurer ?

Avant de vous assurer en Espagne vous devez avoir :

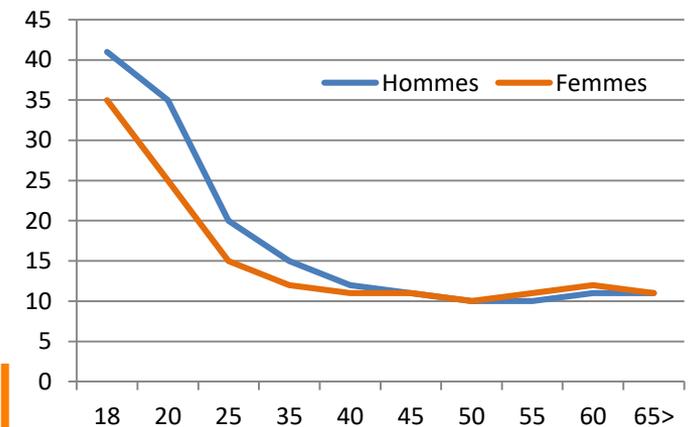
- Un NIF
- Une adresse postale en Espagne
- Un numéro de compte en Espagne
- Un relevé d'information de votre Bonus/Malus précédent

Le saviez vous ?

Depuis le 21 Décembre 2012 les femmes, pourtant meilleures conductrices, paient les mêmes primes que les hommes...

La cour de justice européenne a en effet jugé que « la prise en compte du sexe de l'assuré en tant que facteur de risques dans les contrats d'assurance constitue un facteur de discrimination »

Evolution des sinistres en fonction de l'âge et du sexe:



GARANTIES ASSURANCE AUTO EN ESPAGNE



basique



intermédiaire



tous risques



GARANTIES ESSENTIELLES

Responsabilité Civile

Défense et recours

Assistance 24h/24, 365 j/an

DOMMAGES LIÉS AU VÉHICULE

Bris de glace

Vol

Dommages tous accidents

	basique	intermédiaire	tous risques
Responsabilité Civile	●	●	●
Défense et recours	●	●	●
Assistance 24h/24, 365 j/an	●	●	●
Bris de glace	●	●	●
Vol	○	●	●
Dommages tous accidents	○	○	●

COMMENT OBTENIR UNE IMMATRICULATION ESPAGNOLE ?

QUELS ÉLÉMENTS ?

Acquérir une immatriculation en Espagne est relativement simple, vous devez disposer de quatre éléments :

• Accueil



Certificat de conformité : Délivré sur simple demande par le constructeur ou un concessionnaire de la marque en Espagne



Contrôle technique et « certificado de características del vehículo »
Obtenu en vous rendant dans un centre agréé d'Inspection Technique des Véhicules (I.T.V)



Demande de changement d'immatriculation : Rendez-vous à la « Jefatura provincial de tráfico » de votre domicile et munissez vous de votre carte de résident ou votre passeport, d'un original et photocopie de la carte grise, d'un original et photocopie de la facture d'achat du véhicule



Taxe à acquitter auprès :

- De votre mairie : impôt municipal sur les véhicules
- Du Trésor Public : exonéré
- De la Communauté Autonome : impôt de transmissions patrimoniales

POURQUOI PRENDRE SON ASSURANCE À TRAVERS INOV EXPAT ?



DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

COMPAGNIES D'ASSURANCES



Vous aide dans votre prise de décision



Vous accompagne pendant toute la durée du contrat



Gère vos sinistres



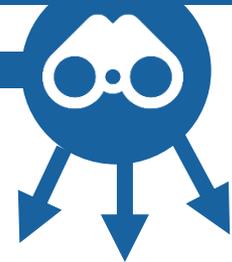
Vous répond toujours en français

VOTRE COURTIER

h INOV
Expat

h INOV
Expat

Analyse les Prix du marché en fonction de votre profil





Cliquez ici pour votre



VOTRE CONTACT

JULIA JANNIN

Directrice Inov Expat



Julia@inovexpat.com

+34 932 688 742

Calle Bruc, 21 , 08010
Barcelona